

# Message from the IFCM President

Chicago, le 1er juillet 2015

Chers amis,

Servir est au centre des préoccupations de la FIMC, et les administrateurs s'efforcent continûment de répondre à cette mission. Comme elle implique le soutien des échanges culturels à travers la musique chorale, l'IFCM se doit de soutenir TOUS les projets dirigeant l'ensemble de la musique chorale dans cette voie. A cette fin, le Comité Exécutif de la FIMC (ComEx) a conçu des documents simples qui nous aideront à vous aider.

Le premier est la *Charte Ethique de la FIMC*, fondée sur nos statuts et règlements. C'est un moyen de maintenir la vitalité de l'art choral au niveau international. Le second est le *Projet de Soutien de l'IFCM* fondé sur le nouveau schéma opérationnel approuvé lors de l'Assemblée générale de Séoul, Corée du Sud, en août 2014. Ce changement fut introduit afin d'assurer l'avenir de la FIMC à long terme.

Les deux documents permettent de solliciter le soutien de la FIMC et aussi de faire savoir la façon dont elle peut aider un projet (un festival, un master class, un concours, un groupe, etc.) et en quoi celui-ci pourra payer la FIMC et le monde choral en retour. Les modifications de ces documents évincent ceux qui utilisent la FIMC à leur seul profit.

La FIMC offre ces quatre niveaux de soutien :

1. **Le listing:** inscription, à titre gracieux, dans un listing publié dans le *International Choral Bulletin* (ICB) et les *eNEWS* de la FIMC du mois de l'activité

(festival, concours, etc.). Une demande officielle n'est pas nécessaire à ce stade. Il suffit de communiquer l'information à Nadine Robin, chef de bureau de la FIMC (nrobin@ifcm.net).

2. **Le soutien:** une demande écrite doit être envoyée au Comité Exécutif de la FIMC (ComEx). Elle sera acceptée ou rejetée après discussion. En cas d'approbation, il pourra s'ensuivre sur le programme du projet une déclaration telle que : "Ce projet est soutenu par la Fédération Internationale pour la Musique Chorale"; et l'utilisation temporaire du logo de la FIMC.
3. **Le Patronage:** le *Projet de Soutien de la FIMC* devra être envoyé au ComEx, lequel approuvera ou rejettera la demande. En cas d'approbation, une "Lettre de bienvenue du président de la FIMC" pourra figurer sur le programme et un éventuel soutien financier de la FIMC accordé. Le demandeur devra apposer le logo de la FIMC sur tous les documents afférents au projet avec la mention: "Ce projet est soutenu par la Fédération Internationale pour la Musique Chorale".
4. **Contrat:** le *Projet de Soutien de la FIMC* devra être envoyé au ComEx pour acceptation ou rejet de la demande. En cas d'approbation, un contrat officialisant les liens entre la FIMC et les organisateurs de la manifestation sera élaboré par le cabinet juridique de la FIMC. Il comprendra l'organisation du bureau, les consultants artistiques, les ressources financières, la répartition des profits et des pertes, la visibilité par voie de presse, etc. Cette énumération n'est pas limitative.

Vous entendrez beaucoup parler de cette restructuration dans les numéros à venir du *Bulletin Choral International*, les *eNEWS* et sur le site de la FIMC. Notre but est de valoriser toutes les merveilleuses manifestations chorales internationales et aussi de maintenir le plus haut niveau de qualité. Ainsi, tous ceux qui choisissent de s'impliquer seront assurés que leur manifestation se hissera au plus haut

niveau d'excellence du chant choral.

Avec tous mes souhaits,

A handwritten signature in blue ink, reading "Michael J. Anderson". The signature is written in a cursive style with a long horizontal flourish at the end.

Michael J. Anderson, Président.

*Traduit de l'anglais par Claude Julien (France)*